

QUESTIONS FRÉQUENTES

- > **Est-ce l'œil entier qui est transplanté ? NON !** Seulement la cornée, la membrane transparente qui se situe devant l'œil.
- > **Est-ce que le prélèvement laisse des traces, sur le visage ? NON !** Une lentille remplace la cornée prélevée. Les paupières sont refermées comme pour toute personne décédée.
- > **La famille du donneur peut-elle choisir la personne qui bénéficiera de la greffe de cornée ? NON,** le don est anonyme.
- > **Tout non-voyant peut-il être greffé ? NON !** Seulement celui dont la cause de la cécité est une cornée lésée.
- > **Peut-on donner lorsqu'on porte des lunettes ? OUI !** Même une personne non-voyante, s'il a des cornées saines, peut donner.



TÉMOIGNAGE

Katell, 23 ans, après sa greffe :

"Lorsque l'on m'a retiré le pansement, j'ai pu voir le mur de la chambre. J'ai pu voir le mur de la chambre et ce qu'il y avait sur la table.. J'ai dit "Wow !!". Ce qu'il y a de frustrant, c'est de ne pas pouvoir remercier la personne qui a rendu cela possible... Elle m'a redonné la possibilité de travailler. Elle m'a offert une vie. MERCI !"

DCPPRUC - Mars 2023



COORDINATION DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

- 5 Avenue de Choiseul • 56322 LORIENT Cedex
- 02 97 06 83 48
- coord.prelev.organes@ghbs.bzh



Groupe Hospitalier
Bretagne Sud



LE DON DE CORNÉE

POUR
REDONNER
LA VUE



www.ghbs.bzh

POUR REDONNER LA VUE

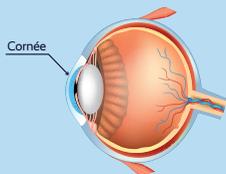
L'un de vos proches est décédé. Si de son vivant, il n'y était pas opposé, un don de cornée est possible, pour offrir ainsi la vue à ceux qui en ont besoin.

POURQUOI FAIRE UN DON DE CORNÉE ?

Une cornée lésée devient plus ou moins opaque, ce qui rend la vision difficile voire impossible. En cas d'échec des différents traitements, seule la greffe de cornée permet de traiter la lésion.

QU'APPELLE-T-ON "CORNÉE" ?

La cornée est une membrane transparente située à l'avant de l'œil. Elle laisse passer la lumière et permet la convergence des rayons lumineux. La cornée est hydratée et lubrifiée en permanence par les larmes. Malgré les progrès scientifiques, il n'y a pas actuellement de remplacement synthétique possible. En cas d'altération majeure de la cornée, seule la greffe permettra de rendre la vue à un patient malvoyant ou atteint de cécité.



LES ATTEINTES DE LA CORNÉE ?

Les maladies de la cornée sont essentiellement :

- ✓ **héréditaires** (kératocônes)
- ✓ **traumatiques** (coups, éraflures, brûlures...)
- ✓ **infectieuses** (kératite herpétique, ...)
- ✓ **inflammatoires** (post-chirurgicales, ou secondaires à des lentilles de contact mal tolérées, trop portées ou mal stérilisées par exemple.

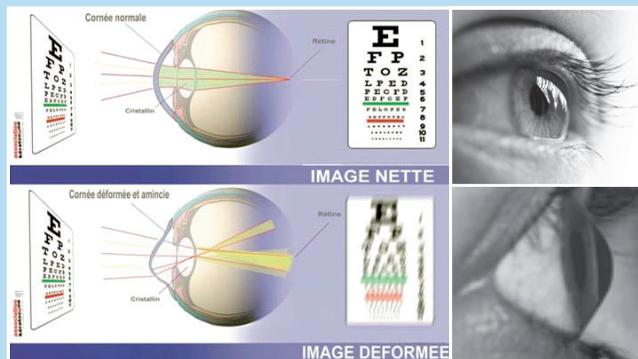
IL FAUT L'AVOIR DIT !

EXEMPLE : LE KÉRATOCÔNE

Il s'agit d'une déformation de la cornée qui s'amincit progressivement, perd sa forme sphérique normale et prend une forme de cône. Il touche une personne sur 2 000, principalement dans l'adolescence, mais peut survenir à tout âge. Cette maladie engendre des troubles de la vision (vue brouillée, déformée et mauvaise vision de loin). À un stade avancé, elle nécessite une greffe de cornée.

GREFFE DE CORNÉE ?

Les greffes de cornée permettent de traiter chirurgicalement de nombreuses affections de la cornée. Cet acte chirurgical consiste à remplacer une cornée malade par une cornée saine d'un donneur décédé. Cette intervention transforme le pronostic visuel des patients et permet de retrouver une vie sociale normale.



COMMENT SE DERoule LE PRELEVEMENT ?

La coordination hospitalière

La coordination hospitalière des prélèvements organise tous les dons de tissus et d'organes du GHBS Lorient. Avant tout prélèvement, elle rencontre la famille tous les jours de la semaine de 8h à 16h et peut répondre à toutes vos questions sur le don de cornée.

Le don de cornée

Le prélèvement est fait par un chirurgien Ophtalmologiste. La cornée est alors remplacée chez le donneur par une "lentille", respectant ainsi l'aspect du regard du défunt. Il n'y a pas de limite d'âge pour le don de cornée. Une étude minutieuse du dossier médical du donneur est réalisée.